

Intervention de Bernadette Vergnaud - Paquet télécom - 2 sept. 2008

Madame la Présidente, Messieurs les Secrétaires d'Etat, Madame la Commissaire, chers collègues.

Après des mois de discussions, qui ne sont d'ailleurs toujours pas achevées, je crois pouvoir affirmer que grâce au travail de M. Harbour et des rapporteurs fictifs, nous sommes parvenus à des compromis tout à fait favorables aux consommateurs.

Ainsi, une meilleure concurrence doit être assurée par une série de dispositions, visant notamment à obliger les opérateurs à proposer des durées de contrats acceptables, et à rendre effective la portabilité du numéro en cas de changement d'opérateur dans un délai d'une journée.

En matière de protection, la réglementation générale sur la protection des consommateurs devra s'appliquer au secteur des télécoms, des mécanismes de contrôle des coûts sont prévus, ainsi que l'amélioration des procédures de recours extrajudiciaires en cas de litiges.

Un autre point très important concerne l'accès aux services d'urgences et à la localisation de l'appel, qui devra être obligatoirement disponible de manière fiable quelle que soit la technologie utilisée.

La protection de la vie privée a aussi fait partie des priorités, de même que la protection des enfants, les fournisseurs d'accès devant fournir gratuitement aux clients des logiciels de contrôle parental.

Toutes ces avancées se devaient d'être assurées pour le plus grand nombre : de nombreuses mesures concernent l'égal accès pour les usagers handicapés, les personnes à faibles revenus, et les PME n'ont pas été oubliées. De même, le rapport insiste sur la nécessité d'élargir le champ d'application du service universel au haut débit notamment, et l'inscription de ce point dans les priorités de la Présidence française est une excellente chose.

Je voudrais maintenant évoquer la question des contenus et des droits d'auteur, qui a eu tendance à éclipser le reste des améliorations contenues dans ce texte. Notre objectif a toujours été de fournir aux consommateurs une information générale sur le respect des droits d'auteur, conformément à la proposition initiale de la Commission.

Jusqu'au vote final, nous travaillerons à améliorer la formulation des compromis en veillant au respect du principe de neutralité d'accès aux contenus. Certains amendements adoptés dans la directive vie privée sont en revanche réellement problématiques, et nous veillerons à les supprimer.

Je tiens encore à remercier mes collègues et j'attends la proposition de la Présidence afin d'améliorer encore ce texte d'ici la prochaine session plénière.